



Joachim Du Bellay (1522-1560), poète célèbre de la Renaissance, composa des recueils de sonnets (*Les Antiquités de Rome, Les Regrets*) et contribua activement aux travaux de la Pléiade (*Défense et illustration de la langue française*). Il naquit au domaine de La Turmelière à Liré (Maine-et-Loire). De ce manoir, il ne reste que des ruines, mais un château a été construit dans le parc au XIXe siècle et un musée d'interprétation consacré au poète et à son époque a été créé dans le village de Liré.

SERIE B - ACTIVITES PEDAGOGIQUES

B2 – Ateliers

B2.1 Ateliers écriture / lecture / langage

Fiche Turmelière - Séance d'écriture

Association La Turmelière
Ruines de la maison natale de

Joachim Du Bellay

Château de la Turmelière

49530 Liré

Tél. : 02 40 09 15 16

Fax : 02 40 09 15 30

Courriel : assoturmeliere@fal44.org

Responsables pédagogiques :

Soizic Lherbier / Blandine Prot

SEANCE D'ECRITURE A LA TURMELIERE

OBJECTIFS

Vivre, chez un grand poète, un temps personnel d'expression écrite. Comprendre en l'expérimentant le processus de création littéraire.

Ecrire pour le plaisir, pour soi et pour les autres. Prendre confiance dans son écriture.

NIVEAU

Cycle 3, collège, lycée.

EFFECTIF MAXIMUM

Une demi-classe (quinze élèves).

DUREE

Séance d'écriture : 1h30 à 2h.

ENCADREMENT

Un animateur de la maison d'écrivain formé à cette activité.

OUTILS

Crayon, feuilles de brouillon, corpus de textes photocopiés (un exemplaire par élève) fournis par la maison d'écrivain.

ACTIVITES ASSOCIEES

Croquis, activités plastiques ou travail sur l'oralisation (dans le cadre de la classe du patrimoine).

DESCRIPTIF

Nous proposons d'aborder dans cette fiche ce que nous appelons "séance d'écriture" et non "atelier d'écriture" proprement dit. La distinction proposée repose sur les critères suivants :

L'atelier d'écriture :

- est une démarche collective ;
- est souvent mené par un écrivain ou un professionnel de l'écriture rémunéré en tant qu'intervenant artistique ;
- a pour objectif premier, le plaisir d'écrire, en explorant les possibilités de la langue française ;
- peut durer plusieurs semaines, avec des séances régulières et donc une progression dans le travail (réécriture des textes notamment) ;
- aboutit en principe à une édition de textes finis.

La séance d'écriture :

- est une activité éducative complémentaire à la découverte du site ;
- concerne un public scolaire venu dans le cadre de sa classe avec un professeur ;

- se déroule en un temps toujours limité, sans s'inscrire dans une suite de séances progressives (sauf exception) : les textes ne sont pas réécrits ;
- est prise en charge par un animateur du site formé à cette activité.

La séance d'écriture présentée se déroule dans un cadre précis : les ruines du château natal de Joachim Du Bellay, la Turmelière, à Liré à l'occasion de "Journées Du Bellay" organisées en liaison avec le musée Joachim Du Bellay. Elle se situe à la suite de la découverte commentée des ruines de la "pauvre maison", et d'un travail sur le sonnet "Heureux qui comme Ulysse...", lors duquel le lien entre le lieu et le texte est mis en évidence de manière ludique.

La séance d'écriture est fondée sur un ensemble de thématiques liées au site de La Turmelière ou au texte le plus connu du poète :

- le lieu d'enfance ;
- l'autobiographie ;
- la maison d'un écrivain.

DEROULEMENT-TYPE D'UNE SEANCE

1/ Lecture à haute voix par les élèves de quelques textes autour du thème choisi (par exemple : textes de Colette, Sartre, Cadou, Pérec, Loti...et bien sûr Du Bellay).

2/ L'animateur explique rapidement la spécificité de cette séance : il s'agit d'expression personnelle, chacun peut aborder le thème comme il le souhaite, sans souci de l'orthographe, du moins dans ce premier temps. Puis il donne les contraintes d'écriture (début ou fin de textes imposés, liste de mots à utiliser, forme du texte...). Ces contraintes sont essentielles car elles permettent de cadrer l'écriture tout en étant source d'inspiration, et elles constituent aussi un élément ludique. Le choix de ces contraintes et leur complexité dépendent du niveau des élèves, du thème choisi.

3/ Temps d'écriture individuelle (3/4 d'heure à 1h selon les niveaux). Il s'agit bien sûr d'un « premier jet » au brouillon. La durée de la séance ne permet pas, ou rarement, un travail de réécriture du texte. L'objectif premier est d'observer et d'expérimenter la création littéraire "brute". Les textes obtenus constitueront un matériau de base que les élèves pourront ensuite retravailler en classe.

4/ Lecture des textes à haute voix par les élèves.

A noter :

- Il est indispensable de bien définir en amont de la séance le rôle du professeur présent. En effet, pour éviter que l'activité ne tourne au cours de composition française, il convient d'expliquer à l'enseignant concerné en quoi elle consiste et quels en sont les objectifs, distincts de ceux visés en cours. Il faut fixer avec lui les limites de son intervention. L'enseignant peut, par exemple, s'occuper pendant la séance de l'autre demi-classe (prévoir en ce cas une activité annexe). L'idéal étant toutefois un enseignant qui joue le jeu et qui participe à la séance au même titre que ses élèves en écrivant, lui aussi.

- La question de la qualité des textes produits par les élèves est également problématique. Si la place est laissée à la spontanéité et s'il s'agit bien d'une première écriture, comment réagir face aux inévitables erreurs de grammaire ou de syntaxe ? Lors de la lecture finale, la règle d'or est de ne jamais juger le contenu du texte. Par contre, des conseils peuvent être donnés sur des pistes de réécriture. L'élève doit se rendre compte par lui-même que, s'il veut "rendre public" son texte, le communiquer à autrui, la correction de l'expression est indispensable.

- La lecture à haute voix des textes à la fin de la séance est essentielle, elle constitue en effet une immédiate "publication" au sens premier du terme. Le texte ne prend sens que par l'écoute attentive des autres. Après une lecture, les autres élèves peuvent réagir s'ils le souhaitent, toujours dans le respect du contenu, sur la façon dont les contraintes ont été ou non respectées. Plusieurs modalités sont possibles pour la lecture (on peut par exemple échanger son texte avec son voisin, chacun lisant alors un autre texte que le sien). Cependant, si un élève ne souhaite absolument pas que son texte soit lu, il ne faut pas l'y contraindre (la séance serait alors vécue comme un moment pénible, ce qui est contraire aux objectifs visés).

Rédaction : Bénédicte Guillet et Jacques Baulande